

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 du mois de mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 17 mai 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE (arrivé à 19h16) - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART (a donné procuration à Roseline HODIN pour le représenter et voter en son nom), Julien DESFOSSEZ (a donné procuration à David HEGO pour le représenter et voter en son nom), Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Céline MARELLI (art. L 2121-15 du CGCT).

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 avril 2023

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2023 est approuvé dans son intégralité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties – droit de préemption

Aucune Objection

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

CA2C – Fixation libre des attributions de compensation pour l'année 2023

Le conseil municipal approuve par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Modification des conventions de location de la salle polyvalente

Lors de la réservation, il sera demandé un acompte de 50% et le solde au moment du retour de la location, le lundi, avec la casse et, éventuellement, les pénalités.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Arrivée de Monsieur José-Manuel LERICHE

Contrat d'entretien du complexe d'étanchéité bitume inaccessible avec protection par végétalisation (toiture) de la salle polyvalente

Il est rappelé que, depuis 2020, le conseil municipal a confié à la société JOSE DEHANNE de Saint-Hilaire-Sur-Helpe, pour un montant de 1 236.75 € HT annuel, l'entretien de la toiture terrasse de la salle polyvalente.

Monsieur le maire souligne la nécessité de souscrire un nouveau contrat d'entretien pour la toiture terrasse de la salle polyvalente pour l'année 2023.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de souscrire un contrat d'entretien avec la société JOSE DEHANNE de Saint-Hilaire-Sur-Helpe pour l'année 2023 pour un montant de 1 236.75 € HT (1 484.10 € TTC),
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023, chapitre 011, article 615221.

Prestation « bennes pour déchets verts »

Compte tenu des finances de notre commune, le conseil municipal décide par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention de ne pas mettre de benne à disposition.

Fête communale

Fête communale 2023 – 24 juin

La fête débutera par la brocante organisée par l'APE de 14h à 20h00.

1 euro le mètre pour les habitants de Cattenières,

2 euros pour les extérieurs

3 euros pour les professionnels.

19h début de soirée avec petite restauration

21h spectacle Five O'clock

Point sur les travaux des commissions

Travaux :

Rue Pasteur : livraison normalement dernière semaine de juin.

Concernant le dossier de M et Mme BESNARD, un devis de l'entreprise Descamps a été réalisé pour un montant de 13000 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(23 mai 2023)

Compte tenu de la crise actuelle, il ne nous est pas possible d'accepter un tel devis.

Finances :

Madame SEDENT fait le point sur les finances 2023 et, en particulier, sur le financement des travaux de requalification de la rue Louis pasteur. Elle fait état notamment de :

- le plan de financement initial du projet faisait état d'un montant de 371 426.50 € HT (hors maîtrise d'œuvre) avec un autofinancement de 156 413.05 € (délibération du 06/12/2021) ; montant sur lequel on été demandé les subventions,
- le marché a été attribué à l'entreprise DESCAMPS TP (voir délibération du 11/07/2022) pour un montant de 522 988.00 € HT (hors MO) avec un autofinancement estimé à 311 303.37 € HT,
- et, la vente définitive des terrains (197 476.00 €) à PROTERAM pour le projet de lotissement aura lieu en fin d'année pour un paiement en 2024.

Madame SEDENT, avant de réaliser des démarches auprès d'établissements bancaires pour obtenir des offres de prêts, demande l'accord de l'assemblée délibérante.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour lancer une consultation d'établissements bancaires pour :

- un emprunt d'environ 250 000 euros sur 20 ans pour les travaux de la rue Louis Pasteur,
- un emprunt de 100 000 euros sur 1an en attendant le versement du FCTVA..

Fêtes et Ecole :

Pas de conseil d'école.

13 juillet au soir un barbecue sera organisé par UNC et l'association de la Gym viendra en soutien pour l'organisation.

Puis d'une retraite aux flambeaux.

Le 14 juillet aura lieu le petit déjeuner républicain

A 12h se tiendra un apéritif avec remise de 4 médailles du travail.

La fête de la Châtaigne aura lieu cette année le samedi 14 octobre ; une réunion se tiendra très prochainement.

Questions diverses

M LERICHE demande s'il peut faire une demande d'étude pour la réouverture de la ligne SNCF Cattenières via Cambrai et Cambrai via Cattenières 2 fois par jour afin de permettre aux élèves allant au collège Paul Duez d'arriver directement sur les lieux à Cambrai.

Il est aussi signalé, dans le quartier de la gare, des dégradations et que l'on y retrouve des seringues.

Elections sénatoriales :

MM FORRIERES, LANCEL et BOUTHORS sont candidats pour être délégués lors des élections sénatoriales du mois de septembre, et M CANTA, Mme MARELLI et Mme MEYER sont candidats pour être suppléants.

Mme MARELLI intervient dans le cadre de son association et demande s'il lui est possible d'utiliser à partir du moment où elle est disponible la salle 33 le mardi soir de 18h à 20h.

M LANCEL n'approuve pas compte tenu du fait qu'il ne veut pas que la salle soit chauffée pour 3 ou 4 personnes, et ne veut pas que cette salle soit seulement pour l'association de la couture, mais reste une salle pour toutes les associations.

Mme MEYER et Mme SEDENT demande à Mme MARELLI s'il n'est pas possible de s'organiser autrement lors des rencontres.

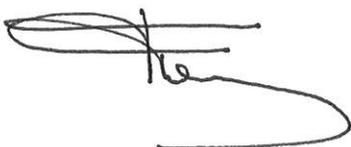
Mme MARELLI a bien conscience que la salle n'est pas uniquement réservée à la couture, mais à ce jour, il n'y aucune autre association qui en a besoin si ce n'est dans l'organisation d'une réunion ; la gym se déroulant à la salle polyvalente, l'informatique à la Mairie....

Mme MARELLI attire l'attention sur le fait que ce créneau n'est que pour l'élaboration d'objets dans le cadre du marché de Noël qui aura lieu le 3 décembre 2023 à la salle polyvalente et permettra ainsi, à l'association, de pouvoir récolter des fonds dans le but d'acheter du matériel aidant les adhérentes à avoir la possibilité de créer différemment.

En effet, peu d'adhérentes sont favorables à la création d'objets pour la vente au profit de l'association lors des créneaux du jeudi et du samedi se sentant en quelque sorte amputées d'heures créatives personnelles.

M le Maire donne son accord.

M FORRIERES, Président



Mme MARELLI, secrétaire de séance

